

## **Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 Juillet 2023**

**Présents** : Guy CRESPIY, Denis VEYRUNES, Annick BLACHERE, Camille MARCHAND, André LIDOINE, Chantal PORTA, Stephane MORANNE, Thomas BOUET, Julien CUNY, Johanna LEDREN

**Pouvoir (s)** : Jean MECA donne procuration à André LIDOINE

Philippe POURCHET donne procuration à Denis VEYRUNES

**Absent(s)** : Josef SEDLAK, François CHALAUD, Alexandra HAJEK

**Secrétaire de séance** : Camille MARCHAND

**La séance est ouverte à : 18 h 30**

**Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :**

- Déclassement d'une parcelle du domaine privée dans du domaine public

**Voté à l'unanimité**

- Dénomination d'une impasse à Sagriès

**Voté à l'unanimité**

### **1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du Mardi 16 Mai 2023**

Après exposé, le compte rendu est voté à l'unanimité

### **2. Décision(s) modificative(s) M57 : Budget Commune 2023**

Après exposé, il est proposé les mouvements suivants :

**Chapitre 011 : Charges à caractères Générales :**

Art. - 60632 Fournitures de petit équipement : - 1 844.54 €

**Chapitre 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Art. - 65311 Indemnités de fonction : + 330.54 €

Art. - 65313 Cotisations de retraite : + 14 €

Art. - 657483 Subventions de fonctionnement : + 1500 €

**Voté à l'unanimité**

Après exposé il est proposé d'ouvrir des crédits en section de fonctionnement

**En Recettes :**

Ch. - 73 Impôts et taxes :

Art. - 738 Autres impôts et taxes : + **53 578 €**

**En Dépenses :**

Ch. - 011 Charges à caractère générales :

Art. - 60632 Fournitures de petit équipement : + **23 369.30 €**

Ch. - 023 Virement à la section d'investissement

Art. - 023(ordre) Viret à la section d'investi. : + **30 208.70 €**

**Voté à l'unanimité**

Après exposé il est proposé d'ouvrir des crédits en section d'investissement :

**En Recettes :**

Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)

Art. - 021(ordre) Virement de la section d'exploitation : + **30 208.70 €**

**En Dépenses :**

Ch. - 21 Immobilisations corporelles :

Art. - 2183 Matériel de bureau et matériel informatique : + **1 944.70 €**

Art. - 2135 Installations générales, agencements, aménagements des const : + **14 464 €**

Art. - 212 Agencements et aménagements de terrains : + **8 600 €**

Art. - 2188 Autres : + **5 200 €**

Voté à l'unanimité

### **3. Décision(s) modificative(s) M49 : Budget Eau et Assainissement 2023**

Après exposé, il est proposé les mouvements suivants :

Chapitre 011 : Charges à caractères Générales :

Article 618 : Divers : - 1 305 €

Chapitre 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Article 6512 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage : + 1 230 €

Chapitre 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Article 678 : Autres charges exceptionnelles : + 75 €

Voté à l'unanimité

### **4. Dissolution du CLACOS et conditions de sa liquidation**

Après exposé, il est proposé la dissolution du SIVU « Cuisine Locale Argilliers, Collias, Sanilhac-Sagriès (CLACOS)

Voté à l'unanimité

### **5. Travaux de débroussaillage dans le cadre du LIFE Terra Musiva**

Après exposé, il est proposé de :

- Prendre acte de la valeur patrimoniale du site Natura 2000 des Gorges du Gardon et de la nécessité de s'engager durablement dans la préservation de sa biodiversité.
- Se prononcer favorablement pour la réalisation de travaux de débroussaillage par le Syndicat mixte dans le cadre du LIFE Terra Musiva.
- Soutenir la démarche engagée par le Syndicat mixte des gorges du Gardon.

Voté à l'unanimité

**6. Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents**

Il est proposé au Conseil Municipal le remboursement des frais de déplacement des agents de la collectivité qui se déplace, pour l'exécution du service, hors de sa résidence administrative et hors de sa résidence familiale

Voté à l'unanimité

**7. Subvention exceptionnelle APE**

Après exposé, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'APE.

Voté à l'unanimité

**8. Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**

Après exposé, le conseil municipal souhaite mutualiser la désignation d'un référent déontologue au sein la Communauté de Communes Pays d'UZES (CCPU).

**9. Modification du règlement de l'eau**

Après exposé, il est proposé de remplacer le mot construction par habitation dans l'annexe 1 du règlement de l'eau

Voté à l'unanimité

**10. Déclassement d'une parcelle du domaine privée dans du domaine public**

Après exposé, il est proposé de déclasser la parcelle AL 20 dans le domaine privé et de la classer dans le domaine public.

## **11. Dénomination d'une impasse à Sagriès**

Après exposé et considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est proposé de nommer l'impasse à Sagriès Impasse des BISSAU.

**Voté à l'unanimité**

**Questions diverses**

**La séance est levée à 20 h 00.**